

Image not found or type unknown



## mon epouse est co-emprunteur

Par rolo, le **21/01/2012** à **09:32**

Bonjour.Par jugement du tribunal de commerce, mon commerce a ete mis en liquidation en 2008.A ce jour je n'ai plus de probleme mais la banque qui a cede la dete le 30 11 2010 a un fonds commun de titrisation se retourne contre mon epouse(co-emprunteur)Sachant que mon epouse n'avait aucun statut au niveau du commerce.NOUS nous demandons pour quelle raison la banque n'est pas intervenu avant et ne savons plus que penser car cela nous bloque dans nos projets...Cordialement